

# Conseil d'école du jeudi 15 octobre 2015

## Relevé de conclusions

Durée : 2h00

Membres présents :

Représentants des municipalités : Mme SZULIK, maire de Saint-Etienne-au-Temple, Mme Bouloy, maire de Cuperly, Mme CUNIS, adjointe aux affaires scolaires de Saint-Etienne-au-Temple

DDEN : Mme MAINSANT

Enseignants : Mmes CARANJOT, Do NASCIMENTO, FRANCCART, LANDREAT, LEVEQUE  
M. FABERT

Représentants de parents d'élèves : Mmes BOSSUT, BOULANGER, DEBAR, HOYET, JANAHA, MACQUART, SAELEN,

M. DESSOYE

Personnes excusées : M. BENOIT, IEN ; M. FRANCCART, 1er adjoint Cuperly

Ordre du jour :

- Présentation des effectifs et des personnels
- Vote du règlement intérieur de l'école
- Vote du PPMS
- Projets pédagogiques 2015/2016
- Questions aux municipalités
- Questions diverses

En préambule, M. FABERT remercie les municipalités pour la réfection de la classe de CM1/CM2

### **Présentation des effectifs et des personnels :**

PS : 27 élèves, MS : 14 élèves, GS : 25 élèves, CP : 16 élèves, CE1 : 19 élèves, CE2 : 19 élèves, CM1 : 14 élèves, CM2 : 11 élèves. Pour un total de 145 élèves

### **Répartition pédagogique :**

PS/MS : 23 élèves : Mme FRANCCART, Mme VITRY

PS/MS : 18 élèves : Mme LANDREAT, Mme LAGOBE

GS : 25 élèves : Mme LEVEQUE, Mme LAGOBE

CP/CE1 : 26 élèves : Mme DO NASCIMENTO

CE1/CE2 : 28 élèves : Mme CARANJOT

CM1/CM2 : 25 élèves : M. FABERT/Mme CRINON

### **Présentation et vote du règlement intérieur :**

Le règlement intérieur est adopté intégralement à l'unanimité

### **Présentation et vote du projet particulier de mise en sûreté (risques majeurs) :**

L'école est soumise aux seuls risques tempête et accident industriel. L'alerte est déclenchée par la sonnerie des cloches de l'église. Les élèves du bâtiment principal sont confinés dans la salle de motricité, ouverture obstruées par du ruban adhésif. Les élèves du bâtiment modulaire sont confinés dans les classes de CP/CE1 et GS. Chaque lieu de confinement dispose de téléphone, point d'eau (non utilisé en cas d'accident industriel) et de toilettes.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

### **Présentation des projets pédagogiques 2015/2016 :**

#### **Objectifs d'apprentissage :**

Identifier et partager des émotions dans des situations à propos de la nature.

Réaliser un projet collectif

S'engager envers soi-même et envers la communauté

Représenter l'espace proche

Connaître et reconnaître les caractéristiques du vivant

Savoir trier les déchets

Avoir une vision durable de l'utilisation de nos ressources

#### **Modalités des projets :**

Réalisation de 3 fresques dans la salle de motricité sur une interprétation artistique de l'espace proche avec le concours de Mathilde qui intervient également lors des NAP. Le montant de cette action d'environ 3700 euros sera entièrement supporté par la coopérative scolaire.

Intervention du Val d'Ante à l'école et sur Givry en Argonne (goûter sans déchet à visée d'intégration dans le règlement intérieur, découverte de la biodiversité de l'espace proche, découverte du milieu forestier). Lors de la sortie au Val d'Ante, une participation de 5 euros sera demandée. Le projet est estimé à environ 5900 euros, dont environ 3000 euros de subvention du conseil régional.

Le parlement des enfants : Participation, sans déplacement sur Paris, avec un travail sur le réchauffement climatique.  
Mise en place d'un rallye lecture autour du développement durable.

### **Questions aux municipalités :**

Aménagement des locaux scolaires : M. FABERT remercie les municipalités pour la grande réactivité dans les mises en œuvres de travaux qui ont permis l'accueil de la 6<sup>e</sup> classe, ainsi que les élus, bénévoles et enseignants qui ont donné de leur temps pour organiser le déménagement au mois de juillet.

La salle, anciennement dortoir, utilisée en salle de classe, ne pouvant accueillir plus de 18 élèves et les prévisions d'effectifs montrant une hausse l'an prochain des effectifs, M. FABERT souhaite demander aux municipalités d'engager une réflexion qui permettra de répartir les effectifs plus équitablement entre les classes.

Les municipalités confirment une réflexion mais qui pose un certain nombre de difficultés liées aux incertitudes d'organisation du territoire notamment ainsi qu'aux coûts qui en découleront.

Aménagement de l'espace en fond de cour : M. FABERT annonce que la coopérative a bénéficié d'un don généreux de la part de l'association danse country de Saint-Etienne-au-Temple qui ferme ses portes. Les membres du bureau ainsi que l'équipe pédagogique remercient les membres de cette association qui ont pensé à l'école. Nous souhaiterions utiliser ce don pour installer des tables de ping-pong extérieures. L'équipe pédagogique demande à ce que l'espace en fond de cour soit aménagé pour permettre cette installation et que les municipalités s'engagent à la dite installation ainsi qu'à l'entretien des tables. Les tables seront choisies conjointement avec les municipalités.

Les municipalités acceptent ce projet et s'engagent à cette installation.

Plantations d'arbres : L'équipe pédagogique souhaiterait effectuer quelques plantations d'arbres et arbustes dans le cadre du projet sur le développement durable. Les végétaux et lieux de plantations seront choisis conjointement avec les municipalités et financés par la coopérative scolaire.

Les municipalités acceptent le principe.

Organisation de la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires : M. FABERT demande à ce que nous puissions travailler en commission pour mettre en place une cohérence des règlements de cour sur les temps scolaires et périscolaires dans un souci de continuité pour les élèves.

Les municipalités acceptent le principe.

### **Question des représentants de parents d'élèves :**

Serait-il possible d'intégrer la date de la journée portes ouvertes dans le livret d'accueil donné lors de l'inscription des enfants ? : C'est déjà le cas. Néanmoins l'équipe pédagogique s'engage à ce que les livrets soient mis à jour et disponibles fin mars bien avant le début des inscriptions. A titre indicatif, elles devraient avoir lieu le jeudi 16/06/2016 de 17h00 à 18h00.

Serait-il possible d'ajouter un temps de garderie à partir de 16h20 pour les enfants qui ne participent pas aux activités ? :

Réponse des municipalités : Ce n'est pas l'esprit de la réforme des rythmes scolaires. Les communes s'efforcent de présenter des contenus. Par ailleurs le coût supplémentaire qui serait à supporter n'est pas envisageable en ces périodes de modérations budgétaires.

Y a-t-il quelque chose de prévu pour résoudre le problème des toilettes trop peu nombreuses ?

Réponse des municipalités : Nous sommes bien conscient du problème, l'école ayant été prévue pour 70 à 80 élèves au départ. Toutefois, les murs nous contraignent et la priorité est de l'ordre de l'accessibilité qui est une obligation légale. Les aménagements sur la commune, à effectuer obligatoirement dans les 3 ans à venir, sont de l'ordre de 32 000 euros HT dont une bonne partie pour l'école. Il n'y aura pas de locaux en plus pour répondre à ce besoin.

Est-il envisagé d'installer une structure pour les élèves d'élémentaire ?

Réponse conjointe des municipalités et du directeur de l'école : Il n'en est pas question.

M. FABERT souhaite rappeler l'étendue des efforts fournis par l'association les abeilles et les communes ces trois dernières années et souligne le caractère exceptionnel que chacun devrait apprécier de ces actions :

La coopérative a financé : 9 tablettes, une chaîne utilisée également par le comité des fêtes, une structure de jeu en maternelle, des vélos, des buts de foot, des cordes à sauter et des tables de ping pong qui vont être installées.

Les communes ont financé : 5 TNI (à environ 2500 euros pièce), 1 trampoline, 1 tapis, 2 tables de ping pong, du mobilier pour répondre aux effectifs, la réfection d'une classe, de la cantine/garderie, un climatiseur, l'aménagement des locaux, une pompe de relevage...

Certains parents considèrent le coût des activités élevé sur Saint-Etienne-au-Temple. Peut-il y avoir une réflexion à ce sujet ? :

La réflexion a lieu dans les conseils municipaux, il s'agit de mettre en œuvre des activités stimulantes pour les enfants. Les différences de coûts entre les élèves des deux communes sont dues aux dépenses contraintes des familles en terme de transport et de garderie.

Serait-il possible que les élèves utilisent des tabliers lors des activités artistiques des NAP comme c'est le cas pendant les temps de classe ?

Pas de souci, s'il est difficile de partager les tabliers entre les temps scolaires et périscolaires, les élèves peuvent avoir un tablier pour les activités. En dépannage, M. FABERT propose de mettre à disposition les chasubles de l'opération « Nettoyons la nature » qui n'ont pas été utilisés.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.